

École Supérieure d'Art de Lorraine

Charte d'utilisation des ateliers de production et du matériel de l'ÉSAL pour les diplômés/alumni

Cette charte a pour objectif de garantir un cadre clair et bienveillant pour l'utilisation des ressources de l'ÉSAL par ses anciens étudiants. Elle a été validée par l'ensemble des équipes de l'école — administration et enseignants — en septembre 2025.

Nous vous remercions pour votre engagement à en respecter les principes, afin de garantir le bon fonctionnement des ateliers et de préserver un environnement de travail serein et collaboratif.

1. Dispositions générales

Sur demande motivée, la direction de l'École Supérieure d'Art de Lorraine (ÉSAL) peut autoriser l'accès à certains ateliers de pratique et de recherche (vidéo, gravure, édition, etc.) ainsi qu'au matériel associé pour les diplômés et alumni.

L'accès aux ateliers est soumis à l'accord de la direction et à la disponibilité des espaces et du matériel. Toute utilisation devra respecter le règlement intérieur de l'école et les consignes de sécurité en vigueur.

2. Modalités de demande

Toute demande d'utilisation des ateliers devra être adressée à la direction et comporter les informations suivantes :

- Jours et horaires souhaités d'utilisation
- Atelier(s) concerné(s)
- Besoin d'un accompagnement technique (oui/non)

La demande devra être envoyée par e-mail à : nfiler@esalorraine.fr

3. Contacts référents

Une fois l'accord obtenu, l'utilisation des ateliers devra se faire en lien avec les référents, qui informeront l'administration.

Référents pédagogiques et techniques :

- Édit*on et Fablab : [Emilie Pompelle](#) et [Frédéric Thomas](#)
- Duplex (son, image, mouvement) : [Hélène Guillaume](#)
- PAN (Photographie argentique et numérique) : [Julian Grollinger](#)
- Gravure : [Aurélié Amiot](#)
- Son — LARS : [Eléonore Bak](#)
- Ateliers de proximité : [Gaëtan Leclerc](#)

École Supérieure d'Art de Lorraine

4. Mentions obligatoires

a. Crédits

Toute production réalisée avec le soutien des ateliers de l'ÉSAL devra comporter la mention suivante : **"Réalisé avec le soutien de l'École Supérieure d'Art de Lorraine, Metz"**. Cette mention devra apparaître sur tous les supports de diffusion de la production (vidéo, publication, catalogue, etc.).

b. Communication sur les réseaux sociaux et autres outils de diffusion

Lors de la diffusion sur les réseaux sociaux, l'ÉSAL devra être identifiée (taguée) sur les publications :

- Instagram : **@esalorraine_metz**
- Facebook : **@ESAL - École Supérieure d'Art de Lorraine**
- LinkedIn : **@ESAL - École Supérieure d'Art de Lorraine**

5. Respect des règles et engagements

Tout utilisateur s'engage à :

- Respecter les règles d'utilisation des ateliers et les consignes des référents techniques
- Utiliser le matériel avec soin et signaler tout dysfonctionnement et/ou restituer les espaces dans l'état initial
- **En cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel emprunté, l'utilisateur devra engager sa propre assurance pour couvrir les dommages. Il est de sa responsabilité de vérifier que son contrat d'assurance personnelle ou professionnelle inclut ce type de couverture.**
- Respecter les conditions de communication présentées dans cette charte

En cas de non-respect des conditions énoncées, l'accès aux ateliers et au matériel pourra être suspendu.